

# PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS

Séance du 16 juillet 2020

Date de convocation : 7 juillet 2020

L'an deux mille , le 16 du mois de juillet à 19 heures 00 minutes, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil communautaire de la .

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'il représente <sup>1</sup> :

**Étaient présents :**

Mme AUBRY Carole, Mme BALOSSO Angèle, Mme BEIRENS Odile, M. BERNARD Daniel, M. BRASSEUR Pierre, M. CARLE Bernard, M. COULY Gérard, M. CRATZ Christian, M. DANY Jean-Luc, Mme DEGOUTIN Lysiane, M. DENOYELLE Sylvain, M. FISCHER Daniel, M. GODART Thierry, M. GRACIOZO Dominique (suppléant de Chaillon), M. GRUNBLATT Jean-Paul, Mme HELLIN Marie-Christine, M. JACQUEMIN Lionel, Mme KETTERER Catherine, M. KLEIN Joël, M. KOPOCZ Didier, M. LACORDE Vincent, M. LARGE Dominique, Mme LARMINY Anne-Sophie, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LOMBARD Daniel, Mme MARCUS Martine, M. OESCH Benjamin, M. PATE Guillaume (arrivé à 19h30 après l'élection d Président, avant celle du 1<sup>er</sup> vice-président), M. PETIT David, Mme PETITCOLAS Jacqueline, M. PIERRET Jérôme, M. PLANTEGENET Lionel, Mme POIRIER Virginie, Mme PREVILLE Marie-Thérèse, Mme REGE Nathalie, M. REUTER Bernard, M. ROCQUIN Denis, M. ROSENBERGER Philippe, M. ROUGIREL Gilles, M. VAUCELLE Jean-Claude, M. ZINGERLE Jean-Claude, Mme ZINS Francine

**Procuration(s) :**

M. FRANCOIS Elisée donne pouvoir à Mme BEIRENS Odile

**Étai(ent) absent(s) :**

M. METTAVANT Stéphane

**Étai(ent) excusé(s) :**

M. FRANCOIS Elisée

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERNARD Daniel

## OBJET

### **1. Installation des membres de l'assemblée délibérante**

La séance a été ouverte sous la présidence de Président(e) sortant(e), qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

### **2. Élection du Président**

#### **A) Présidence de l'assemblée**

M. Bernard CARLE le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, a dénombré membres présents et a remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **B) Constitution du bureau de Vote**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs (au moins) :

Mme JACQUELINE PETITCOLAS

M. JEAN-CLAUDE VAUCELLE

#### **C) Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	42
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	35
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DENOYELLE Sylvain	34	Trente quatre

### **D) Proclamation de l'élection du Président**

M. Sylvain DENOYELLE a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

### **3. Élection des Vice-Présidents**

Sous la présidence de Sylvain DENOYELLE élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et

éventuellement d'un ou plusieurs autres

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, soit 9 Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut-être porté à 4.

Le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à 6 le nombre des Vice-présidents. <sup>2</sup>

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 8.

## Élection du premier Vice-Président

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	32
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ZINGERLE Jean-Claude	31	Trente et un

**Proclamation de l'élection du premier Vice-Président**

M. Jean-Claude ZINGERLE a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

**Élection du deuxième Vice-Président****Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	39
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PETITCOLAS Jacqueline	39	Trente neuf

**Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président**

Mme Jacqueline PETITCOLAS a été proclamée deuxième Vice-Présidente et immédiatement installée.

**Élection du troisième Vice-Président****Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	37
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERNARD Daniel	36	Trente six

**Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président**

M. Daniel BERNARD a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

**Élection du quatrième Vice-Président****Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	38
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PLANTEGENET Lionel	38	Trente huit

**Proclamation de l'élection du premier Vice-Président**

M. Lionel PLANTEGENET a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

**Élection du cinquième Vice-Président****Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	38
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRUNBLATT Jean-Paul	37	Trente sept

**Proclamation de l'élection du premier Vice-Président**

M. Jean-Paul GRUNBLATT a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.



**Élection du sixième Vice-Prés****Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	8
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	34
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JACQUEMIN Lionel	34	Trente quatre

**Proclamation de l'élection du premier Vice-Président**

M. Lionel JACQUEMIN a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

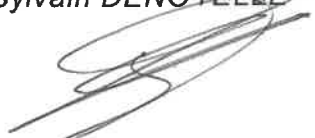
**4. Observations et réclamations**

## 5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé **en double exemplaire** et clos, le 16 juillet 2020 , à 20 heures, 30 minutes, a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

*Le Président*

Sylvain DENOYELLE



*Le conseiller le plus âgé,*

Bernard CARLE



*Le secrétaire,*

Daniel BERNARD



*Les assesseurs,*

Jacqueline PETITCOLAS



Jean-Claude VAUCELLE

